ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

affaires étrangères et européennes : ambassades et consulats

Question écrite n° 129256

Texte de la question

Mme Danielle Bousquet attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre des affaires étrangères et européennes, sur le décret du 5 octobre 2007 portant nomination d'un ambassadeur, chargé de promouvoir la cohésion sociale. Elle lui demande de lui indiquer pour quelles raisons le Gouvernement a estimé nécessaire la création de ce poste, compte tenu de l'existence d'une délégation aux affaires européennes et internationales qui est un service commun aux ministères chargés respectivement de la santé, du travail et des affaires sociales, et quelles actions l'ambassadeur a menées depuis sa nomination. Elle lui demande enfin de préciser quelle est la charge financière de cette fonction pour le ministère.

Données clés

Auteur : Mme Danielle Bousquet
Circonscription : Côtes-d'Armor (1re circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 129256
Rubrique : Ministères et secrétariats d'état
Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes
Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 28 février 2012, page 1753
Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)